

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM SOUVERAINS EURO ISR (Code ISIN : FR0007082284)
Ce fonds est géré par AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS - FIA soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement :

De classification « **Obligations et autres titres de créance libellés en euro** », l'objectif de gestion du fonds est de rechercher une performance nette de frais de gestion égale à celle de l'indicateur de référence « **Barclays GVT 1-5 Ex BBB** », libellé en euro, en mettant en œuvre une stratégie ISR. L'indice « **Barclays GVT 1-5 Ex BBB** », coupons réinvestis, est constitué d'obligations libellées en euros émises par les états de la zone euro dont la maturité est comprise entre 1 et 5 ans. Les notes de ces émissions sont au minimum A selon l'analyse des agences de notation. Le fonds a pour vocation de valoriser ses actifs à moyen et long terme par la recherche du bénéfice des effets de la diversification sur l'ensemble des pays et des secteurs du marché obligataire de la zone euro, des pays de l'Union européenne et des pays de l'OCDE.

90% minimum des investissements du fonds sont en titres vifs ou en parts ou actions d'OPC gérés ou non par la société de gestion. Ces investissements ont été réalisés selon la méthodologie d'investissements socialement responsable (ISR) définie par la société de gestion et décrite ci-dessous.

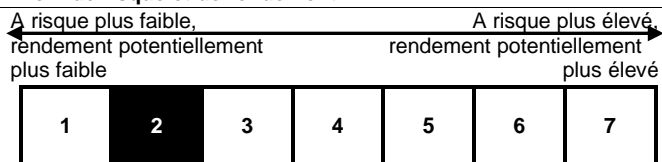
Pour la sélection des titres vifs, la société de gestion utilise une approche ISR dite « Best-in-class » qui consiste à noter les émetteurs des titres pour ne retenir que ceux ayant les meilleures pratiques. Sur la base de cette notation, pour les émetteurs privés, seuls les titres des émetteurs ayant une note environnementale, sociétale et de gouvernance (ESG) parmi les plus performantes de leur secteur d'activité peuvent être en portefeuille. Pour les émetteurs souverains, les Etats ayant une note figurant parmi les 60% meilleurs au sein de l'univers d'investissement de départ peuvent être retenus en portefeuille. L'évaluation des entreprises et des Etats porte sur les enjeux **environnementaux** (ex : réduction des émissions de gaz à effet de serre, biodiversité), **sociaux** (ex : gestion des restructurations, taux de pauvreté) et **de gouvernance** (ex : prévention de la corruption, qualité des instances de gouvernance).

En ce qui concerne la **sélection des OPC internes et externes**, l'univers d'investissement initial est composé uniquement d'OPC ayant obtenu le Label ISR ou un label européen équivalent. Les OPC sont ensuite sélectionnés à l'issue d'un processus de gestion décliné en trois étapes. La **première étape** consiste à appliquer un filtre quantitatif pour réduire l'univers des OPC sélectionnés. La **deuxième étape** permet de prendre en compte des données extra financières, tout en s'assurant du respect de la politique d'investissement responsable d'AG2R LA MONDIALE par les OPC sélectionnés. La **troisième étape** porte sur l'analyse qualitative du processus de gestion des OPC externes sélectionnés à l'issue de l'étape précédente.

Les OPC sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ISR différentes et indépendantes les unes des autres. Néanmoins, la cohérence entre ces différentes approches ISR est appréciée par leur alignement avec les politiques d'Investissement Responsable (IR) appliquées par chaque OPC sélectionné et celles mises en place par AG2R LA MONDIALE.

L'attention des investisseurs est portée sur le fait que le FIA n'est pas détenteur du Label ISR bien qu'il contienne le terme « ISR » dans sa dénomination et que les investissements soient réalisés selon un processus d'intégration des données extra-financières.

Profil de risque et de rendement :



Les critères de sélection des titres vifs et d'OPC ISR, exposés ci-dessus, sont détaillés à la rubrique « Stratégie d'investissement » du Prospectus. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres vifs et/ou des parts ou actions d'OPC n'ayant pas été soumis à une analyse ISR ou ayant été mis sous surveillance par l'équipe d'analyse ISR.

La gestion repose sur des anticipations d'évolutions de produits de taux : leur nature (taux fixe/ taux variable), leur maturité, leur zone géographique, leur structure de courbe, ainsi que leur notation.

Le fonds est investi :

- en obligations d'état, agences, obligations garanties par un état de la zone euro et en obligations sécurisées libellées en euro de notation minimum A- ou équivalent, d'après l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs, cotés sur un marché réglementé d'un des pays de la zone euro et/ou de Londres et jusqu'à **110%** de l'actif net ;
- en obligations d'état notées AAA non libellées en euro ou équivalent, d'après l'analyse de la société de gestion s'appuyant éventuellement sur les notes publiées par les émetteurs cotées sur un marché réglementé d'un des pays de l'OCDE hors zone euro et dans la limite de **5%** de l'actif net ;
- en obligations libellées en euro et à hauteur de **80%** minimum de son actif net

- en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger, et en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français, jusqu'à **10%** de son actif net. Les FIA doivent répondre aux exigences de l'article R214-32-42 du Code monétaire et financier. Les OPC sélectionnés sont de classifications AMF ou catégories : de type monétaire standard et/ou court terme et/ou « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations émises par des agences de notation. Elle s'appuie sur une analyse interne du risque de crédit. Ainsi, la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur est évaluée par la société de gestion indépendamment de son appréciation par les agences de notation. Le fonds s'inscrit dans une fourchette de sensibilité comprise entre **0 et 10**.

Les sièges sociaux des émetteurs des titres sélectionnés sont situés dans des pays membres de l'OCDE. Des instruments financiers négociés sur les marchés réglementés et de gré à gré de l'OCDE peuvent être utilisés à titre de couverture dès lors que le fonds possède les actifs correspondant à l'exécution des contrats. Des **swaps** de taux ayant des contreparties notées A- minimum ou équivalent sont utilisés à titre de couverture du risque de change dans la limite de **15%** de l'actif net.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont émises à tout moment et sont centralisées **chaque jour de valorisation (J)** jusqu'à **12h30** auprès de BNP PARIBAS SA. Elles sont exécutées sur la valeur liquidative du jour et sont livrées ou réglées en **J+2** ouvrés.

Le fonds **capitalise** son résultat net et les plus-values nettes réalisées.

Recommandation : Ce fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans **2 ans**.

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Le fonds « **ALM SOUVERAINS EURO ISR** » est classé dans la catégorie [2] de l'indicateur synthétique ce qui signifie qu'il s'efforcera de maintenir une volatilité hebdomadaire inférieure à **5%** glissant sur 5 ans. Le fonds présente un profil de risque et de rendement modéré lié aux OPC majoritairement obligataires qui composent son actif net.

Risques importants pour le fonds non pris en compte dans cet indicateur : **Risque de crédit :** risque de baisse de la qualité d'un émetteur privé et/ou public ou de défaut de ce dernier.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,07%(*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

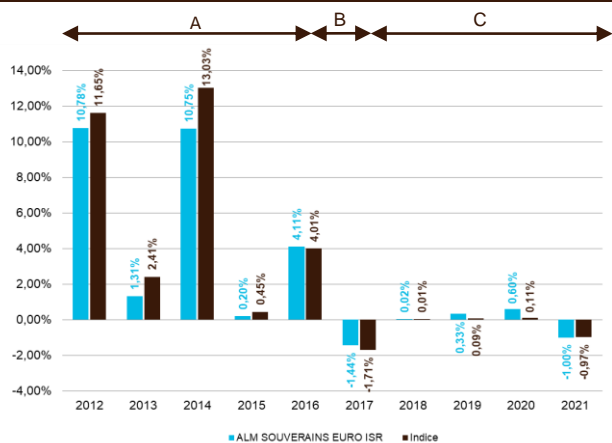
(*) Le chiffre des frais courants communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique 12. « Frais et Commissions » du prospectus de ce fonds disponible auprès d'**AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy - 75012 PARIS.**

Les frais courants comprennent : Les paiements à la société de gestion, aux administrateurs, dépositaire, conservateur et conseiller, les frais d'enregistrement, d'audit, de distribution et de rétrocession

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective, les frais de courtages, les taxes et coûts connexes, les frais de négociation, les appels de marge et les commissions en nature

Performances passées



A : jusqu'au 14/06/2016 : EuroMTS AAA Government Index Total Return, libellé en euro.

B : jusqu'au 02/04/2017 : Barclays Euro Treasury AAA-AA, libellé en euro

C : depuis le 03/04/2017 : Barclays GVT 1-5 Ex BBB (CR)

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- Les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- Le fonds a été créé le 26/03/2003 ;
- La part a été émise en 2003 ;
- La monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. A compter du 21 août 2014, le fonds a modifié sa stratégie d'investissement.

Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. A compter du 14 juin 2016, le fonds a modifié sa stratégie d'investissement.

Le 03/04/2017, l'indicateur de référence du fonds est devenu le « Barclays GVT 1-5 Ex BBB », coupons réinvestis.

Informations pratiques :

- **Dépositaire** : BNP PARIBAS SA
- **Souscripteurs concernés** : Le fonds est dédié à 20 porteurs au plus. Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / US persons (la définition est disponible dans le prospectus).
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le fonds (prospectus /rapport annuel/document semestriel)** : toutes les informations concernant le fonds peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy, 75012 Paris, www.ag2rlamondiale-ga.fr.**
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy - 75012 Paris.**
- **Politique de rémunération du personnel de la société de gestion actualisée** : les détails de cette politique actualisée sont disponibles sur le site de la société de gestion AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS : <http://www.ag2rlamondiale-ga.fr>. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du fonds.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts** : toutes les informations concernant le fonds peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS – 151-155 rue de Bercy, 75012 Paris.**

La responsabilité d'AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. AG2R LA MONDIALE GESTION D'ACTIFS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.